

Résumé

Les inquiétudes exprimées par le public sur la durabilité des pêches et l'efficacité de leur gestion ont conduit les ONG, les détaillants et les consommateurs à exiger l'assurance que les aliments qu'ils achètent sont produits dans le respect de l'environnement. Un certain nombre d'entités privées ont répondu à cette demande en créant des écolabels et des mécanismes de certification, qui prétendent offrir des informations fiables au consommateur. Ces labels veulent servir les intérêts des pêcheurs et des transformateurs qui souhaitent apporter des informations utiles au consommateur pour préserver leurs marchés, mais aussi les intérêts des consommateurs, en leur offrant des renseignements qui ne sont pas disponibles par ailleurs.

La certification et les écolabels gagnant en importance sur le marché, il devient urgent de définir le rôle des autorités dans leur élaboration et leur mise en œuvre. Cela est d'autant plus urgent que les ONG et d'autres groupes voient dans les labels l'occasion de promouvoir leurs propres priorités et cherchent à élargir la portée de l'éco-étiquetage sur les aliments et à l'influencer.

Ce rapport constitue un jalon essentiel dans les travaux entrepris par le Comité des pêcheries de l'OCDE au titre du programme de travail actuel. Il étudie les besoins croissants d'information sur les produits de la mer en général et sur les caractéristiques de durabilité spécifiques à la pêche et à l'aquaculture en particulier. Ce document porte essentiellement sur les mécanismes de certification privés. Il analyse leurs aspects économiques et discute des thèmes clés à l'interface entre les pouvoirs publics, les systèmes de certification privés, les opérateurs et les consommateurs. Enfin, il présente ses principales conclusions et quelques grands messages à l'intention des responsables de l'action publique.

Les mécanismes de certification sont complexes. Souvent, ils visent un surpris pour les produits certifiés, mais cet objectif est rarement atteint. Les détaillants jouent un rôle moteur dans la certification. Il est toutefois probable que leur démarche relève d'une stratégie commerciale plus

générale. Ils cherchent non pas à vendre les produits de la pêche à un prix supérieur, mais simplement à attirer plus de clients dans leur magasin. Le secteur semble supporter le coût de la certification sans avantage manifeste. La raison en est sans doute que ses acteurs s'intéressent à la certification plus pour maintenir que pour augmenter leurs parts de marché ou leurs prix. De plus, comme les pouvoirs publics concourent souvent au financement de la certification, il n'est pas nécessaire de majorer les prix sur le marché à hauteur du coût additionnel qu'elle entraîne.

Pour les consommateurs, l'essentiel est d'avoir l'assurance que leurs choix sont responsables et durables. L'impact de la certification sur la durabilité fait toujours débat, mais si la certification contribue à améliorer l'état des stocks, chacun en profite. Les producteurs primaires voient diminuer leurs coûts de production grâce à une meilleure probabilité de capture. Le secteur bénéficie d'une réduction du risque de gestion et des risques pour la ressource, et la société dans son ensemble tire parti d'une trajectoire de croissance plus verte. Ces avantages peuvent avoir une incidence notable sur les revenus perçus en toute saison, sans pour autant dépendre des prix plus élevés des produits certifiés. La certification peut aussi contribuer à améliorer la traçabilité des produits, qui apparaît de plus en plus comme un moyen de garantir la santé publique, d'accroître l'efficacité et de décourager la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

La multiplication des écolabels sur le marché suscite des inquiétudes quant au risque de confusion pour les consommateurs, qui réduit l'efficacité des mesures d'éco-étiquetage. Cette diversification menace aussi de segmenter les marchés selon les zones d'utilisation des différents labels. Il est à craindre que les détaillants cherchent à modifier le choix dont disposent les consommateurs dans le sens qui leur est le plus profitable et non dans l'intérêt général ou en faveur des objectifs de l'action publique dans les pays membres. De plus, la multiplicité des systèmes de certification et des labels incompatibles entre eux peut empêcher de créer des règles du jeu équitables pour les pêcheurs et les aquaculteurs, et entraver les échanges.

Ces considérations démontrent qu'améliorer la coordination tant nationale qu'internationale peut accroître les avantages que les écolabels sont susceptibles de représenter à la fois pour les consommateurs et pour les pêcheurs, et que les pouvoirs publics sont probablement les seuls à pouvoir assumer ce rôle avec succès. Des travaux de normalisation internationale ont été réalisés dans l'éco-étiquetage des produits de la pêche en mer et continentale comme de l'aquaculture, surtout par la FAO. Compte tenu de la multiplication des écolabels, le principal défi consiste à garantir au public que les renseignements donnés sont étayés par des faits, qu'ils sont fiables,

qu'ils ne constituent pas des allégations infondées et que les consommateurs peuvent s'appuyer sur eux pour faire des choix éclairés.

Les mécanismes de certification sont motivés par un ensemble de facteurs sociaux, éthiques et de durabilité qui évoluent rapidement. Se mettre d'accord sur une définition de la durabilité constituerait une première étape vers une meilleure harmonisation. Il est toutefois peu probable que cela puisse se faire sans la participation des pouvoirs publics et sera difficile à réaliser. Bien que les systèmes de certification privés ne nécessitent aucune définition harmonisée pour s'imposer, une définition commune procurerait des avantages considérables. Elle pourrait réduire la capacité des labels à entraver les échanges, renforcer la coopération entre les ONG et les autorités, et réduire la confusion occasionnée pour les consommateurs. En outre, des avancées en la matière favoriseraient le développement d'un cadre de gouvernance plus large pour une pêche durable.

Les labels privés sont confrontés à plusieurs obstacles, que leur nature même rend difficiles à surmonter sans le soutien des pouvoirs publics. Le principal obstacle est la crédibilité des allégations. Pour qu'un label soit efficace, il doit avoir la confiance du consommateur, et souvent la meilleure façon d'obtenir cette confiance consiste à l'intégrer à un système de certification plus vaste, qui définit clairement ces allégations et en garantit l'exactitude. Lorsque ces systèmes de certification sont internationaux, ils contribuent à assurer une certaine équité aux pêcheurs et aux aquaculteurs à l'échelle mondiale. Dans le même temps, les labels privés ont l'avantage, sur les initiatives publiques, d'être perçus comme plus indépendants et d'impliquer moins de conflits d'intérêts.

Il serait très difficile de convenir à l'échelon international d'une définition commune de la durabilité. Alors que la définition générale de la durabilité des pêches fait l'objet d'un consensus, les aspects spécifiques et plus opérationnels donnent lieu à des interprétations très différentes selon les pays et selon les parties prenantes. Comblar ces différences représente un défi majeur. Les processus en cours à la FAO et les avancées réalisées à ce jour constituent une base solide en ce sens, mais on ne progressera probablement que par petites étapes. Ainsi, une première étape pourrait consister à dresser une liste d'exigences minimum, qui serait appliquée progressivement. Plus le consensus international sera fort et l'approche harmonisée, plus le risque que les labels réduisent les opportunités commerciales pour les producteurs sera faible.

Un label a d'autant plus de chances de s'imposer que son promoteur peut faire valoir qu'il est le plus fiable et le plus précis et qu'il respecte les bonnes pratiques de certification. Un consensus international large sur le contenu d'une norme efficace peut asseoir la crédibilité d'un écolabel. Pour

qu'une telle norme s'implante sur les marchés, la recherche d'une définition commune de la durabilité doit impliquer les pouvoirs publics et les parties prenantes. En effet, toute nouvelle norme s'appuyant sur une définition commune doit être acceptée par le marché ; pour ce faire, elle doit comporter des avantages pour toutes les parties intéressées (consommateurs, secteur halieutique, certificateurs et collectivité), au sein de ce qui reste par essence un système privé et volontaire.



Extrait de :
Fisheries and Aquaculture Certification

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264119680-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Résumé », dans *Fisheries and Aquaculture Certification*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264119901-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.